

**COMPTE RENDU DES ELUS FORCE OUVRIERE  
CAP LOCALES « B et C » du 17 mars 2010****Liste d'aptitude au grade de contrôleur du trésor public :**

FO DGFIP est le seul syndicat à défendre le principe de la liste d'aptitude au grade supérieur. C'est, pour nous, une valorisation et une reconnaissance du parcours professionnel de l'agent.

Même si nous déplorons la subjectivité de ce système d'avancement, il a le mérite d'exister et nous examinerons toujours de façon impartiale le dossier de chacun dans l'intérêt des agents qui peuvent en bénéficier.

Les conditions statutaires pour postuler sont les suivantes :

- **Suppression du critère d'âge** : Sur très bon dossier, la direction locale est obligée désormais de présenter aussi des agents ayant atteint l'âge de 58 ans (pour cette année 1 a été retenu).
- Justifier d'au moins quinze années de services effectifs accomplis en qualité de titulaire au 31/12/2010.
- Aucune évolution négative sur les 3 dernières années

S'agissant de la présente liste d'aptitude, les conditions d'appartenance à la catégorie C et de durée des services sont appréciées au 31/08/2010 de manière à nommer les agents avant le 1<sup>er</sup> septembre 2010, date de la mise en œuvre du nouvel espace statutaire (NES) de la catégorie B.

Le département de la Seine Saint Denis dispose de 10 possibilités de promotion pour l'année 2010.

**111 agents** avaient vocation à accéder au corps de contrôleur du trésor public.

11 personnes non candidates ; 1 évolution négative

12 avis réservés du supérieur hiérarchique ; 6 personnes sans avis et

15 sans réponse.

Il restait donc 66 dossiers de candidatures à examiner d'une manière approfondie.

Une liste de 11 noms a été proposée par la Direction au départ (3 personnes déjà classées en 2009 mais non nommées par la DGFIP + 8 nouveaux candidats classés).

Les critères de sélection :

Ces critères sont multiples devant la forte sélectivité.

A ce stade, tous les dossiers sont bons, voire très bons, donc pour se distinguer l'agent doit faire attention lors de sa notation.

Au niveau local, la direction a bien précisé que le +0.06 entrerait évidemment dans les critères de sélection mais n'était pas la priorité du fait de la rotation du capital-mois entre les agents.

Voici les principaux critères au niveau de notre département :

- Ce sont toujours les **3 dernières années** qui sont prises en compte pour l'examen des dossiers. La valeur professionnelle de l'agent est ainsi déterminée sur les fiches d'évaluation/notation des années 2007, 2008 et 2009.
- Il faut également respecter un certain **équilibre géographique** lors de la sélection des candidats (pas plusieurs agents d'un même site).
- Le compte rendu d'évaluation à travers la rubrique « perspectives d'évolution de carrière » sert de rapport. Nous rappelons que le rapport hiérarchique n'existe plus.
- L'avis pour l'accès au corps supérieur doit être : **TRES FAVORABLE** sur les trois dernières années.
- Prise en compte du tableau synoptique : la case **« excellent »** devient déterminante. Il faut un maximum de « excellent » sur les 3 dernières années.
- Les appréciations du notateur tant dans « perspectives d'évolution de carrière » que dans « avis du notateur premier degré » doivent faire ressortir au maximum toutes les qualités de l'agent.

Soyez vigilants lors des entretiens de notation, ces critères sont nécessaires pour ceux qui aspirent à une promotion de corps.

**Proposition au tableau d'avancement Contrôleur Principal :**

40 agents avaient vocation. 21 ont été sélectionnés pour cette année 2010 dont 1 en liste complémentaire.

**Proposition au tableau d'avancement Contrôleur 1<sup>ère</sup> classe :**

30 agents avaient vocation. 10 ont été sélectionnés dont 1 en liste complémentaire

**Proposition au tableau d'avancement Agent d'administration ppal 2<sup>e</sup> cl :**

12 agents avaient vocation. 8 ont été sélectionnés dont 1 en liste complémentaire.

**Proposition au tableau d'avancement Agent d'administration ppal 1<sup>ère</sup> cl :**

22 agents avaient vocation. 9 ont été sélectionnés dont 1 en liste complémentaire.

**Critères principaux de ces tableaux d'avancement :**

sélection à partir du calcul DGFIP, ancienneté de l'agent, note de référence sur les 3 dernières années, pas de note négative et valeur de l'agent.

La CAP Centrale de confirmation de tableaux d'avancement B et de liste d'aptitude C en B (10 agents du 93 sélectionnables selon la DGFIP) se tiendra le mercredi 23 juin.

Les dates de nomination des agents inscrits seront au **31 août 2010**.

Pour les C, la CAPC aura lieu le jeudi 24 juin 2010.

Les agents inscrits seront nommés avec effet du **1<sup>er</sup> janvier 2010**.

Vos élus présents à ces CAPL

Pour les B : Eléonore GUILLOIS, Guilène LAHAYE et Patrick JEANMINET

Pour les C : Brigitte MAILLET et Hélène ALVAREZ  
et Xavier CHATELAIN (expert pour les 2 CAPL)

Secrétaire Départemental : M Didier DUCHESNE , Trésorerie de Drancy, Tél 01 48 32 38 31

Permanent : M Xavier CHATELAIN, TG Local Syndicat FO, Tél 01 48 96 62 30

Mel : [Fo.093@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:Fo.093@dgfip.finances.gouv.fr)